

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15 puis 14 à partir de 19h15

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE (jusqu'à 19h15), M. Grégory DELAUNE, M. Patrick FRIOUX, Mme Charlène MARIE, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. David PELLETIER), M. Philippe MAURICE (donne pouvoir à M. Grégory DELAUNE à partir de 19h15)

Absentes : Mme Florence BURNEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON

Désignée secrétaire de séance : Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	14	2	16	16	0	0

OBJET :
DEL2025-005-FINANCES :
Approbation du compte administratif 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-12 relatif à l'approbation du compte administratif,

VU le compte administratif de l'exercice 2024 présenté par M. le Maire,

VU le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal pour le même exercice,

CONSIDERANT que les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif dont les résultats seront repris au budget.

Sur l'avis de la Commission Finances du 25 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2024, qui présente les résultats suivants :
 - **Section de fonctionnement**
 - Dépenses réalisées : 3 920 190.10 €
 - Recettes réalisées : 4 475 000.63 €
 - Résultat de clôture : 554 810.53 €
 - **Section d'investissement**
 - Dépenses réalisées : 1 868 118.05 €
 - Recettes réalisées : 2 306 652.37 €
 - Résultat de clôture : 438 534.32 €
 - **Résultat global de clôture : 993 344.85 €**
- **CONSTATE** la concordance des résultats entre le compte administratif et le compte de gestion du Trésorier Municipal,
- **DONNE QUITUS** à M. le Maire pour sa gestion de l'exercice 2024.

DELIBERATION PUBLIEE
Le - 7 AVR. 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le - 7 AVR. 2025

Le Maire,
Louis GIBIER

La secrétaire de séance,
Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

